

Arrêté N°2017- 1742 fixant la composition nominative du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) pour les départements de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique, notamment son article D. 3121-37 ;

Vu le décret n°2017-682 du 28 avril 2017 relatif à la coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 octobre 2006 relatif aux modalités de composition des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé N°1568-2017 portant définition des zones géographiques des comités de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) et désignation des établissements publics de santé dans lesquels ces comités sont installés ;

Vu l'arrêté du directeur général de l'agence régionale de santé N°2017-1739 relatif à la composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine pour les départements de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme ;

ARRETE

Article 1 : La composition du comité de coordination de la lutte contre les infections sexuellement transmissibles et le virus de l'immunodéficience humaine (COREVIH) pour les départements de l'Allier, du Cantal, de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme, qui comprend 32 membres, est fixée comme suit :

1er collège : 10 représentants des établissements de santé, sociaux ou médico-sociaux pouvant être choisis parmi les professionnels de santé y exerçant

- Titulaire : Madame Agnès SAVALE, Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
Suppléant : Mme Christelle GUIBERT, Centre hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
- Titulaire : Madame le Docteur Violaine CORBIN-VADENAIRE, Centre hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
Suppléant : Madame le Docteur Hélène LAURICHESSE, Centre hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand

- Titulaire : Madame le Docteur Natacha MROZEK, Centre hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
Suppléant : Madame le Docteur Sylviane DYDYMSKI, Centre hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
- Titulaire : Madame le Docteur Audrey MIRAND Centre hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
Suppléant : Monsieur le Docteur Clément THEIS, Centre hospitalier Henri Mondor Aurillac
- Titulaire : Madame le Docteur Amandine GAGNEUX-BRUNON, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne,
Suppléant : Madame Martine CELLE, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Madame Christel PIERRAT, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Monsieur Michaël BATTESTI, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Monsieur le Docteur Gwenaël MONNIER, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame le Docteur Sylvie GONZALO, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Madame le Docteur Aurélia GAY, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame Laetitia BRETON, Association RIMBAUD
- Titulaire : Madame le Docteur Tiphaine BARJAT, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame le Docteur Kareen BILLIEMAZ, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Madame Véronique RONAT, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame Valérie RIBERON, Centre hospitalier Universitaire de Saint-Etienne

2ème collègue : 12 représentants des professionnels de santé et de l'action sociale, de la prévention et de la promotion de la santé

- Titulaire : Madame le Docteur Ludivine DOLY-KUCHCIK, Dispensaire Emile ROUX CEGIDD 63
Suppléant : Monsieur Marc HERTZLER, Dispensaire Emile ROUX CEGIDD 63
- Titulaire : Madame le Docteur Fleur ROUYEYROL, Rectorat de Clermont-Ferrand
Suppléant : Monsieur Pascal DESSENNE, CPAM du Puy-de-Dôme
- Titulaire : Monsieur Frédéric GALTIER, IREPS ARA
Suppléant : Monsieur Léo CALZETTA, IREPS ARA
- Titulaire : Madame le Docteur Maud KARINTHI, Mouvement Français pour le Planning Familial de Clermont-Ferrand
Suppléant : Madame Hélène DUIKER, Mouvement Français pour le Planning Familial de Clermont-Ferrand
- Titulaire : Madame le Docteur Evelyne NEHME, CEGIDD Montluçon
Suppléant : Monsieur Fabrice BRETEL, Centre Hospitalier de Thiers
- Titulaire : Madame le Docteur Claire GUGLIELMINOTTI, CEGIDD Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame Pascale SOUTRENON, CEGIDD Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Madame le Docteur Mylène DRUGUET, CEGIDD de Roanne
Suppléant : Madame le Docteur Fatiha DAOUD, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Madame le Docteur Sandra LIEBART, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame le Docteur Pascale FOUILLOUX, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Monsieur Vincent BOURGIN, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame Dominique VIRIEUX, CEGIDD Saint Etienne
- Titulaire : Madame le Docteur Brigitte POIZAT, Université Jean MONNET SUMPPS
Suppléant : Monsieur Mabrouk NEKAA, Direction des services départementaux de l'Education Nationale
- Titulaire : Madame le Docteur Charlotte SARUGGIA, ACARS ACT
Suppléant : Madame Priscilla JERMINI, ENIPSE

- Titulaire : Madame le Docteur Virginie DEMEESTER, Planning Familial 42
Suppléant : Madame Marie-Noëlle RIVAT, Planning Familial 42

3ème collège : 6 représentants des malades et des usagers du système de santé

- Titulaire : Monsieur Guiseppe VITAGLIANO, AIDES
Suppléant : Monsieur Christopher DEPALLE, AIDES
- Titulaire : Madame Monique DANTEC, AIDES
Suppléant : Madame Christiane PONS, AIDES
- Titulaire : Monsieur Thierry TREVEZ, Association ACTIS
Suppléant : Madame Romance FANCY, Association ACTIS
- Titulaire : Monsieur Stéphane CRIEDLICH, Association ACTIS
Suppléant : Monsieur Alberto GIOIA-PETIT, Association ACTIS
- Titulaire : Monsieur François FAISAN, ARM 42
Suppléant : à désigner
- Titulaire : Monsieur Louis CROS, Association Chrétiens et sida
Suppléant : à désigner

4ème collège : 4 personnalités qualifiées

- Titulaire : Madame le Docteur Christine JACOMET, Centre hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
Suppléant : Monsieur le Professeur Henri LAURICHESSE, Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand
- Titulaire : Madame le Docteur Corinne DEL AGUILA-BERTHELOT, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame le Docteur Christine DENIS-VATANT, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Monsieur le Professeur Thomas BOURLET, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Monsieur le Docteur Alain VIALLO, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
- Titulaire : Madame le Docteur Anne FRESARD, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne
Suppléant : Madame le Docteur Elisabeth BOTELHO-NEVERS, Centre Hospitalier Universitaire de Saint-Etienne

Article 2 : Dans les deux mois suivant sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent.

Article 3 : La directrice de la santé publique et les directeurs des délégations départementales de l'agence régionale de santé Auvergne-Rhône-Alpes sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et de la préfecture des départements concernés.

Fait à Lyon, le 28 juillet 2017
Le directeur général de l'ARS
Auvergne Rhône-Alpes
Signé
Dr Jean-Yves GRALL